

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 juillet 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 11 juillet 2024
à 19h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

- 1-Finances : décision modificative
- 2-Personnel : création d'un poste contractuel d'adjoint technique à temps non complet (restaurant scolaire)
- 3-Personnel : création d'un poste contractuel d'adjoint technique à temps non complet (agent d'entretien)
- 4-Affaires scolaires : règlement de l'accueil périscolaire
- 5-Subventions communales
- 6-Projet paysager du parc de la Mairie
- Questions diverses

SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Le onze juillet deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2024

*Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel,
Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

Excusés : M. DUBREUIL David.

Absent : M. CRESPIN François.

Secrétaire de séance : M. BRUN Xavier.

1-FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

11.07.2024.01

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°1 du budget 2024 afin d'ajuster les crédits budgétaires :

Objet de la dépense	Article/programme	montant	Article/programme	montant
Travaux local char	2151-44	-30.00	21328-86	30.00
Restauration tableau	2151-44	-10.00	21621-87	10.00
Subventions	65888	-1 000.00	65748	1 000.00

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (RESTAURANT SCOLAIRE)

11.07.2024.2

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), un emploi non permanent, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial, du 28 au 29 août 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps non complet, du 28 au 29 août 2024

--Durée de travail pour les deux jours : 4h00mn

--Emploi : cuisinier à la cantine-préparation du restaurant scolaire pour la rentrée 2024-2025

--Rémunération : 11e échelon du grade d'adjoint technique territorial (IB 432 IM 382),

--Heures complémentaires et frais de déplacement au besoin

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (AGENT D'ENTRETIEN)

11.07.2024.03

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services scolaires :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (accroissement temporaire d'activité), pour la période du 02 septembre au 31 octobre 2024, un emploi non permanent, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps non complet, du 02 septembre au 31 octobre 2024.

- Durée de travail :

---durée hebdomadaire de travail du 02 septembre 2024 au 20 octobre 2024 : 21h20mn

---durée de travail du 21 au 31 octobre 2024 : 10h00

- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique-rémunération à minima IM 366

Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

11.07.2024.04

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

11.07.2024.05

---CCAS de St Sulpice d'Arnoult	500.00 €
---------------------------------	----------

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

11.07.2024.06

Il a pour but de créer un parc de centre-bourg favorisant les interactions intergénérationnelles

- requalifier l'espace enherbé dédié à l'ancienne fête de la Mojette en cœur de bourg
- retravailler l'articulation de cet espace avec l'aire de jeux et le parcours sportif situé à proximité de l'école primaire
- supprimer les haies basses
- accompagner l'espace par des plantations et du fleurissement
- intégrer du nouveau mobilier

-autorise Madame le Maire à signer les documents s'y afférents

-autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de relance et de transition écologique) : la municipalité va renouveler ces différents projets au titre du CRTE

- réhabilitation de l'ancien presbytère
- création d'une liaison douce entre les Guillons et le Bourg
- création d'une aire de loisirs camping-cariste avec installation d'une borne de recharge électrique
- rénovation des anciens ateliers municipaux
- enfouissement des réseaux aux Guillons
- écoulement des eaux pluviales
- réhabilitation du groupe scolaire

Le Conseil Départemental propose une extension de l'aire de covoiturage située au Fief de Foye. Le Conseil émet un avis favorable à la demande. Une convention sera envoyée par les services du Département. Le Conseil Municipal souhaite que des tables de pique-nique supplémentaires y soient installées et que des arbres y soient plantés.

Le vendredi soir, à compter du 12 juillet 2024, un camion à pizzas sera présent sur le parking de l'école.

M. Gallet Jean-Michel a présenté un projet initié par l'heure civique, conjointement avec la directrice de l'école, pour une aide aux devoirs. Une présentation du projet sera faite au conseil d'école et aux parents d'élèves pour une mise en place après les vacances de la Toussaint. Une fiche d'inscription sera adressée aux parents des enfants concernés.

Un reportage sur l'heure civique à Saint Sulpice d'Arnoult sera diffusé sur France 2 au journal de 13h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 septembre 2024 à 19h00.

La séance est levée à 21h10